

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT
INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

COMITE SYNDICAL DU 5 DECEMBRE 2023

Convocations adressées le 29 novembre 2023

Nombre de délégués titulaires en exercice : 9
Nombre de délégués présents : 4 titulaires – 2 suppléants
Nombre de délégués votants : 6

Membres présents :

Monsieur Bruno FENET, Madame Cathy SAVOUREY, Monsieur Thibault COLON, Monsieur Philippe FOURNIÉ, Monsieur Patrick MICHAUD, Monsieur Brice DROINEAU.

Membres excusés :

Madame Nathalie SAVATON (suppléée par Monsieur Thibault COLON), Monsieur Pierre-Alain ROIRON (a donné pouvoir à Monsieur Philippe FOURNIÉ), Madame Betsabée HAAS (a donné pouvoir à Madame Cathy SAVOUREY), Madame Cécile CHEVILLARD (suppléée par Monsieur Brice DROINEAU), Monsieur Etienne MARTEGOUTTE (a donné pouvoir à Monsieur Patrick MICHAUD).

Membres suppléants présents non votant:

0

Pouvoir :

3

**CS231205-09 – FINANCES – FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES
IMMOBILISATIONS POUR L'APPLICATION DE L'INSTRUCTION BUDGETAIRE ET
COMPTABLE M57**

Monsieur Bruno FENET, Président, donne lecture du rapport suivant :

Par délibération du 4 avril 2019 ont été fixées les durées d'amortissement des immobilisations du Syndicat mixte et a été décidé de fixer un seuil unitaire en deçà duquel les biens de peu de valeur s'amortissent sur un an.

Cette délibération s'appuyait sur la nomenclature comptable M14, aussi son adaptation est devenue nécessaire avec l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter de l'exercice budgétaire 2024.

Il est proposé que le seuil unitaire en-deçà duquel une immobilisation sera amortie à compter du 1^{er} janvier 2024 en un an est fixé à 1 000 € et que les plans d'amortissement du budget du syndicat débutant à compter du 1^{er} janvier 2024 adoptent les durées d'amortissement des immobilisations suivantes :

Catégorie de biens	Nature comptable en M57 (version au 1er janvier 2023) *	Précédente Durée (en année)	Nouvelle Durée (en année)
Frais d'études non suivies de réalisation	2031	5	5
Frais de recherche et de développement en cas de réussite du projet	2032	-	5
Frais de recherche et de développement en cas d'échec du projet	2032	-	1
Frais d'insertion non suivis de réalisation	2033	1	1
Subventions d'équipement versées pour le financement de biens mobiliers, du matériel ou des études	2041X1	-	5
Subventions d'équipement versées pour le financement des bâtiments et installations	2041X2	-	30
Subventions d'équipement versées pour le financement projets d'infrastructures d'intérêt national	2041X3	-	40
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	205	2	5
Autres immobilisations incorporelle	2088	-	5
Terrains	211, 2171 sf. 2114, 21714	NA **	NA **
Terrains de gisement	2114, 21714	-	10
Plantations d'arbres et d'arbustes	2121, 21721	-	15
Agencements et aménagements de terrains	2128, 21728	-	NA **
Bâtiments publics	2131, 21351, 2141, 21731, 21741, 2231, 2241	-	40
Bâtiments privés	2132, 2142, 21732, 21742, 2232, 2242	-	40
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	21352, 2145, 21735, 21745	-	15

Autres constructions	2138, 2148, 21735, 21745	-	30
Réseaux et installation de voirie - Amortissement facultatif = Choix de ne pas amortir ces biens.	2151, 2152, 21751, 21752	-	NA **
Réseaux divers	2153, 21753	-	30
Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	2156, 21756	-	10
Matériel et outillage technique	2157, 21757	-	10
Autres installations, matériel et outillage techniques	2158, 21758	-	10
Biens historiques et culturels	216, 2176	-	NA **
Installations générales, agencements et aménagements divers	2181	-	10
Matériels de transport - Véhicules lourds > 3,5 T	2182, 21782	-	10
Matériels de transport - Véhicules légers < 3,5 t	2182, 21782	6	7
Matériel informatique	2183, 21783	3	5
Matériels de bureau et mobiliers	2184, 21784	10	10
Matériel de téléphonie	2185, 21785	-	5
Cheptel	2186, 21786	-	5
Autres immobilisations corporelles	2188, 21788 + autres natures non mentionnées	-	10

* Natures comptables = le caractère « X » remplace un ou plusieurs caractères. Ces natures sont susceptibles d'évoluer avec les versions à venir de la M57 et sont communiquées à titre indicatif.

** NA = biens non amortis

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

- **D'approuver que** le seuil unitaire en-deçà duquel une immobilisation sera amortie à compter du 1^{er} janvier 2024 en un an est fixé à 1 000 € ;
- **D'approuver que** les plans d'amortissement du budget du syndicat débutant à compter du 1^{er} janvier 2024 adoptent les durées d'amortissement des immobilisations suivantes :

Catégorie de biens	Nature comptable en M57 (version au 1er janvier 2023) *	Précédente Durée (en année)	Nouvelle Durée (en année)
Frais d'études non suivies de réalisation	2031	5	5
Frais de recherche et de développement en cas de réussite du projet	2032	-	5
Frais de recherche et de développement en cas d'échec du projet	2032	-	1
Frais d'insertion non suivis de réalisation	2033	1	1
Subventions d'équipement versées pour le financement de biens mobiliers, du matériel ou des études	2041X1	-	5
Subventions d'équipement versées pour le financement des bâtiments et installations	2041X2	-	30
Subventions d'équipement versées pour le financement projets d'infrastructures d'intérêt national	2041X3	-	40
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	205	2	5
Autres immobilisations incorporelle	2088	-	5
Terrains	211, 2171 sf. 2114, 21714	NA **	NA **
Terrains de gisement	2114, 21714	-	10
Plantations d'arbres et d'arbustes	2121, 21721	-	15
Agencements et aménagements de terrains	2128, 21728	-	NA **
Bâtiments publics	2131, 21351, 2141, 21731,21741 , 2231, 2241	-	40
Bâtiments privés	2132, 2142, 21732, 21742, 2232, 2242	-	40
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	21352, 2145, 21735, 21745	-	15
Autres constructions	2138, 2148, 21735, 21745	-	30
Réseaux et installation de voirie - Amortissement facultatif = Choix de ne pas amortir ces biens.	2151, 2152, 21751, 21752	-	NA **
Réseaux divers	2153, 21753	-	30
Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	2156, 21756	-	10

Matériel et outillage technique	2157, 21757	-	10
Autres installations, matériel et outillage techniques	2158, 21758	-	10
Biens historiques et culturels	216, 2176	-	NA **
Installations générales, agencements et aménagements divers	2181	-	10
Matériels de transport - Véhicules lourds > 3,5 t	2182, 21782	-	10
Matériels de transport - Véhicules légers < 3,5 t	2182, 21782	6	7
Matériel informatique	2183, 21783	3	5
Matériels de bureau et mobiliers	2184, 21784	10	10
Matériel de téléphonie	2185, 21785	-	5
Cheptel	2186, 21786	-	5
Autres immobilisations corporelles	2188, 21788 + autres natures non mentionnées	-	10

* Natures comptables = le caractère « X » remplace un ou plusieurs caractères. Ces natures sont susceptibles d'évoluer avec les versions à venir de la M57 et sont communiquées à titre indicatif.

** NA = biens non amortis

Le Comité syndical adopte à l'unanimité (9 voix pour).